

RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS

RIS n°22 semaine 12

Rencontres du 23 au 24 mars 2019

I. Feuille mal tenue

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PNMRO80	23/03/2019	LEO LAGRANGE NANTES VB	O444979	Joker du marqueur	Poule erronée
RFARO79	23/03/2019	VENDRENNES VB	O858707	5,00 €	N° du joueur non entouré lors du double remplacement de l'équipe de Vendrennes au 5 ^{ème} set
RFBRO77	23/03/2019	AS ST SYLVAIN D'ANJOU	O498998	Joker du marqueur	Mauvais n° de joueur entouré lors du double remplacement de l'équipe de st Sylvain au 3 ^{ème} set
RFBRO80	23/03/2019	AS BRUFFIERE DEFONTAINE	O857790	5,00 €	R (réception) non cochée pour l'équipe du VBCM au 3 ^{ème} set ; 19 ^{ème} point, score final, de l'équipe de la Bruffière non noté au 2 ^{ème} set

Joker du marqueur : un club a le droit d'être exonéré de pénalité pour feuilles mal tenue une fois dans l'année

II. Forfait sur un match régional senior

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité sportive	Pénalité financière
RMBRO77	23/03/2019	VS FERTOIS	O725736	-3 points	140,00 €

(Publié le 29/03/2019)

Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.